Résidence sociale Mas de Prunet
240 rue du Mas de Prunet - 34070 Montpellier

Fiche 1 - Une redevance tout compris

La redevance acquittée à terme échu (fin de mois) par le résident intègre toutes les charges liées au logement (électricité, eau chaude et froide, chauffage au gaz, entretien des parties communes, taxes ordures ménagères ...)
Les logements sont conventionnés à l' APL (Aide Personnalisée au Logement) dont le montant est calculé selon les ressources du résident. Celle-ci est versée directement à l' ADAGES qui le déduit du paiement de la redevance pour le résident.
Le locataire doit obligatoirement souscrire une **assurance habitation**.

Les redevances/ les résiduels

Type de logement	Redevance totale mensuelle	Résiduel à payer une fois déduite /'APL (en fonction des revenus)
Logement Type 1	468,70 € par logement	Environ 100 € par mois Tout compris !
Chambre dans un logement T4 de 5 pièces (4 chambres par logement)	660,57 € / 4 chambres= 165,14 € par chambre	Inférieur à 100 € par mois Tout compris !

Faire une demande en ligne d'aide personnalisée au logement (APL)?
http://www.caf.fr/
***

Adresse : Résidence « Mas de Prunet »
240, rue du Mas de Prunet
34070 Montpellier

http://www.adages.net/maisondulogement/masdeprunet/